Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 035-213503600-20260701-DC_2026_188-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

DC_2026_188

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

CONSEIL MUNICIPAL DU 29/06/2026

Secrétaire de séance : Madame Alexandra LEMERCIER

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 28 Votants (dont 5 pouvoir(s)) : 33	L'an deux mille vingt six, le vingt neuf juin le Conseil municipal réuni , après convocation légale, Date de convocation : le 22 juin 2026

Etaient présents (voix délibératives) :
Monsieur Pierre LEONARDI, Madame Christine HEUDE, Monsieur Lionel LE MIGNANT, Madame Alexandra LEMERCIER, Monsieur Fabien LAMIRE, Madame Pauline SEGRETAIN, Monsieur Freddy ANDRIEUX-BIZEUL, Madame Sophie MARQUANT, Monsieur Benoît HOUYERE, Madame Anne BRIDEL, Madame Vanessa ALLAIN, Monsieur Philippe MAIGNAN, Monsieur Bruno LINNE, Monsieur Emmanuel COUVERT, Madame Carine GERMOND, Monsieur Patrick PLANCHET, Madame Maryvonne TRAVERS, Monsieur Nicolas GRAVELLIER, Madame Janine BLUM, Madame Roseline KNEZIC, Monsieur Jean-Louis BAHU, Madame Nicole GENIN, Monsieur Pierre DUFEU, Monsieur Erwann ROUGIER, Madame Nadège LE FLOCH, Monsieur Jean-Benoît GERBAUD, Madame Jalila GIRAUD, Monsieur Gilles RENAULT

Ont donné pouvoir:
Monsieur Paul LAPAUSE représenté(e) par Madame Alexandra LEMERCIER , Madame Justine DEBRIFFE représenté(e) par Monsieur Fabien LAMIRE , Madame Esthercadlie CARBON représenté(e) par Madame Roseline KNEZIC , Monsieur Pierrick CHOUAN représenté(e) par Monsieur Pierre LEONARDI , Madame Marie-Noëlle MORFOISSE représenté(e) par Madame Nicole GENIN

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 035-213503600-20260701-DC_2026_188-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

DC_2026_188

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

DÉLIBÉRATION

CONSEIL MUNICIPAL DU 29/06/2026

- La Riverie - Servitude électrique au profit de ENEDIS - Mise en conformité du support existant

L'Adjoint au Maire expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;
Vu le projet de convention de servitudes CS06, établi par la société Enedis sous le n° d'affaire RAC-BRE-26-006158, relatif à l'opération « Reprise patte d'oie La Riverie » à Vitré ;
Vu le plan de tracé des ouvrages annexé audit projet de convention ;
Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement urbain, habitat, commerce et transitions en date du 11 juin 2026 ;

Considérant qu'Enedis, concessionnaire du service public de la distribution d'électricité, réalise des travaux de reprise du réseau électrique souterrain dans le secteur de La Riverie à Vitré ;

Considérant que la réalisation de ces travaux nécessite l'implantation, sur la parcelle communale cadastrée section DC n°36, sise lieu-dit La Riverie à Vitré, de trois canalisations souterraines et de leurs accessoires dans une bande de trois mètres de large, sur une longueur totale d'environ trente mètres, ainsi que, le cas échéant, des bornes de repérage ;

Considérant qu'il convient, à cette fin, de consentir à Enedis une servitude sur la parcelle communale susvisée, dans les conditions définies par la convention de servitudes CS06 ;

Considérant que les frais liés à l'établissement de l'acte authentique sont pris en charge par Enedis ;

Considérant que cette servitude, destinée à assurer la continuité et la sécurité de la distribution publique d'électricité, présente un caractère d'intérêt général ;

Il est proposé aux membres du Conseil municipal :

- **d'approuver la convention de servitudes CS06 à intervenir entre la Ville de Vitré et la société Enedis, relative à l'implantation d'ouvrages électriques souterrains sur la parcelle communale cadastrée section DC n°36, sise au lieu-dit La Riverie, selon les conditions exposées ci-dessus ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que l'ensemble des actes et documents nécessaires, et notamment l'acte authentique à intervenir.**

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 035-213503600-20260701-DC_2026_188-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

DC_2026_188

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Il est procédé au vote :
Abstention : 0
Ne prend pas part au vote : 0
Nombre de votants : 33
- Nombre de voix pour : 33
- Contre : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, approuvent la question à l'unanimité des votants.

Fait à Vitré,

Le Maire,
Pierre LEONARDI

La Secrétaire de séance
Alexandra LEMERCIER

VILLE DE VITRÉ MAIRIE (Ille-et-Vilaine)

Signé par Pierre LEONARDI
Maire de Vitré
1 juil. 2026

VITRÉ Porte de Bretagne

VILLE DE VITRÉ MAIRIE (Ille-et-Vilaine)

Signé par Alexandra LEMERCIER
Adjointe en charge de la culture, du patrimoine et du tourisme
4 juil. 2026

VITRÉ Porte de Bretagne

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.